

Frises chronologiques de la transition agricole et alimentaire dans 4 villes de l'ouest de la France : quels enseignements ?

Auteurs : Catherine Darrot (Agrocampus Ouest – UMR CNRS 6590 ESO), Maxime Marie (Université de Caen, UMR ESO), Camille Hochedez (Université de Poitiers, laboratoire Ruralités), Pierre Guillemain (Université de Caen, UMR ESO), Pascale Guillermin (Agrocampus Ouest, UMR 1345 IRHS)

Résumé

Le papier propose de retracer les étapes d'émergence des initiatives de transition agricole et alimentaire sous forme de frises chronologiques à Rennes, Caen, Poitiers et Angers. Cette notion de transition se cristallise autour des deux notions d'agroécologie et de systèmes alimentaires territorialisés. Adossées à deux cadres théoriques, celui de la notion de référentiel de politique publique développé par le champ de l'analyse cognitive des politiques publiques, et celui de la Multi-Level Perspective, ces frises chronologiques comparent les expressions de cette transition d'une part à l'échelle nationale, voire internationale, d'autre part à l'échelle des quatre métropoles étudiées. Les frises chronologiques constituées dans les quatre villes étudiées montrent l'enracinement dans le temps long de ces processus de transition, qui se sont amorcés dès la fin des années 80. Cette transition se présente par paliers, d'abord autour de niches d'innovations composées de binômes d'acteurs pionniers, puis de niches secondaires autour d'autres thématiques et d'autres réseaux composés d'acteurs plus conventionnels. Les dynamiques de ces deux catégories de réseaux se fédèrent progressivement au sein de projets territoriaux orchestrés par les collectivités locales. Ces étapes ont précédé les injonctions nationales constituées par les lois de modernisation de 2009 et 2014. En revanche, un effet de rétroaction de ces deux cadres nationaux s'observe, d'une part après 2009 dans la stabilisation du soutien au modèle des circuits courts par les collectivités locales, d'autre part par une traduction rapide dans les projets territoriaux de l'injonction nationale de la loi 2014 pour davantage de produits bios et locaux dans la restauration collective.

Introduction

La notion de transition agricole et alimentaire traverse depuis quelques années le monde politique, professionnel, associatif et citoyen, et académique. Née du terreau du concept progressivement globalisé de « développement durable » (défini en 1987 par le Rapport Brundtland et ayant acquis un rayonnement mondial lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro de 1992), cette transition est d'abord sectorielle. Dès 2010, Muller pressent un changement de référentiel de politique publique aux répercussions sectorielles dans le monde agricole, et propose provisoirement le terme de « référentiel du développement durable » (Muller, 2010), qui succéderait au référentiel individualiste de marché qui a dominé lors de l'étape de globalisation des marchés depuis les années 80 (et auparavant au référentiel de la modernisation qui a dominé entre la fin de la seconde guerre mondiale et les années 80).

Rapidement, ce nouveau référentiel se précise pour trouver en France une expression dans la loi d'orientation agricole de 2014 dite « Loi d'Avenir », qui cristallise deux notions-clés : le modèle de l'agroécologie est mis en avant pour la production agricole, les *systèmes alimentaires territoriaux*

privilégiant les circuits courts de commercialisation des produits agricoles locaux sont encouragés, dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation. Ce point d'orgue met en lumière deux caractéristiques majeures de cette transition sectorielle à l'œuvre. D'une part, alors que le référentiel agro-industriel mettant en avant la maximisation des volumes et la standardisation des produits depuis le début des Trente Glorieuses, c'est à présent la réduction de l'impact écologique des processus de production qui est priorisé, grâce à un recours accru aux cycles du vivant plutôt qu'à une artificialisation. D'autre part, alors que depuis les années 80 la priorité était donnée à la conquête de parts de marchés internationaux et mondiaux, l'économie locale, « territoriale » est à présent privilégiée : si cette échelle du territoire n'est pas clairement définie en termes de taille, elle repose sur la double possibilité du partage d'une expérience commune de l'espace du quotidien, et de réseaux d'interconnaissance directe dans lesquels s'inscrivent les échanges d'idées, d'expériences et les décisions.

Cette double cristallisation d'une transition dans les domaines agricoles et alimentaires ne s'est pas improvisée lors de la préparation de cette loi, et plus largement lors des événements qui ont marqué la période politiquement très dense de 2014-2015.

Nous soutenons au contraire l'hypothèse que la stabilisation progressive de ce nouveau référentiel sectoriel (qui n'est pas achevée) plonge ses racines dans le temps long d'une ou deux générations, avec des étapes progressives de définition. En outre, le caractère paradoxal de ce référentiel émergent, à la fois cohérent à des échelles publiques amples (l'Etat et l'échelle supra-étatique) et caractérisé par la promotion d'une économie agricole et alimentaire relocalisée, nous invite à explorer comment se sont articulées ces deux échelles dans les études de cas locales : comment se présentent les expressions locales de cette transition, et quels enseignements tirer des concordances ou discordances observées avec les rythmes d'expression nationale et internationale de cette transition ? Les réseaux porteurs, leurs sujets de travail et leurs évolutions se présentent-ils de manière concordante d'un territoire à l'autre, et, dans la négative, que nous enseigne cette comparaison ?

Pour explorer cette hypothèse et ces questions, nous proposons d'observer comment se présentent les dynamiques de transition agricole et alimentaire de plusieurs agglomérations de l'ouest français. Les données présentées ont été collectées dans le cadre du projet PSDR4 FRUGAL (Formes Urbaines et Gouvernance Alimentaire) à Rennes, Caen et Lorient (Cormery, 2017), Angers (Rol, 2017) et Poitiers (Licari, 2017). La méthode adoptée a été la même : par un échantillonnage en boule de neige amorcé dans le réseau personnel des chercheurs et acteurs engagés localement dans cette recherche-action FRUGAL, une vingtaine de témoins-clés de cette transition agricole et alimentaire de chaque territoire ont été encouragés à présenter un récit chronologique de leur perception de cette transition. Définir celle-ci a priori aurait été tautologique, aussi la définition empirique des acteurs eux-mêmes a-t-elle été privilégiée. A partir de ces récits, plusieurs opérations successives ont été menées : les événements méta-territoriaux cités dans les entretiens et ayant exercé une influence sur les trajectoires locales ont été relevés, et complétés par les chercheurs à partir de la littérature ; les principales actions territoriales décrites ont été catégorisées par thèmes, puis les acteurs engagés dans ces actions ont été précisés et également classés. L'ensemble a été organisé sous forme de schéma intitulé « frise chronologique » dans le vocabulaire du projet, puis complété d'un récit descriptif précisant le contenu de ces frises.

La démarche s'inspire de la Multi-Level Perspective (Geels F. , 2002) (Geels F. , 2004), qui décrit les transitions socio-techniques comme l'émergence de niches d'innovations (échelles micro) dans le paysage socio-technique (échelle méso) , à la faveur de changements (crises ou ouvertures) dans le paysage socio-technique (échelle macro) leur ouvrant de nouvelles fenêtres d'opportunités. Ce cadre théorique s'applique de manière souple et variée aux transitions, en particulier dans le domaine des

systèmes alimentaires (El Bilali, 2018). Ici, nous avons choisi d'identifier comme niches les initiatives pionnières dans le domaine du système alimentaire urbain dit « durable » (avec une ou plusieurs des composantes suivantes : durabilité sociale, écologique, économique, ainsi qu'avec des objectifs de gouvernance fondés sur la démocratie participative). Le système socio-technique avant transition est celui du système agro-alimentaire conventionnel. Le paysage socio-technique est composé des événements nationaux et internationaux du domaine de l'action publique alimentaire (acteurs politiques et acteurs sociaux organisés). Le cadre théorique de la MLP précise qu'il y a « ancrage » des niches dans le régime socio-technique (Elzen, van Mierlo, & Leeuwis, 2012) lorsque les réseaux et les registres d'action du régime socio-technique sont contraints d'évoluer, sous le double effet des changements dans le paysage socio-technique et de la percée des niches, qui s'organisent, se généralisent et diffusent.

El Bilali (El Bilali, 2018) signale que le cadre de la MLP est souvent associé à d'autres cadres théoriques permettant de saisir plus finement certaines dynamiques : à l'instar d'autres auteurs (Diaz, 2015) (El Bilali, 2018), nous nous sommes inspirés de la théorie de l'acteur-réseau appliquée à la sociologie de l'innovation (Akrich, Callon, M, & Latour, B, 2006) pour appréhender quels réseaux, et autour de quels accords se jouent l'émergence et l'ancrage des niches d'innovations du domaine alimentaire des villes étudiées.

La première partie de cet article sera consacrée à l'exposé de la sélection d'événements qui nous semblent jalonner l'émergence de cette transition à l'échelle nationale et supra-nationale. Puis, dans une seconde partie, nous présenterons les trajectoires de transition de plusieurs agglomérations de l'ouest français. La troisième partie nous permettra de comparer ces trajectoires entre elles puis avec les dynamiques méta-territoriales de transition exposées en première partie, avec plusieurs objectifs : donner sens aux singularités et aux divergences de trajectoires observées entre ces agglomérations ; préciser certains effets d'induction croisée entre les échelles locales et nationales dans la définition de cette transition. Ce double niveau d'observation nous procurera quelques éclairages nouveaux sur les spécificités de ces dynamiques de transition, que nous discuterons à la lumière de l'approche des transitions par la multi-level perspective. L'ensemble nous invitera à revenir sur l'hypothèse et les questions de travail qui nous animaient au cours de cette démarche.

Evolutions du contexte

Les grands événements identifiés à l'échelle nationale et internationale sont résumés dans le tableau 1.

DATES	INTERNATIONAL	NATIONAL
1986	Création de slow food	
1999	RUAF (Association internationale pour l'agriculture urbaine et les systèmes alimentaires)	Loi Voynet (Pays)
2000		Terres en Ville
2001		1ere AMAP dans la Drôme
2009		Plan Barnier : définition et reconnaissance des circuits courts
2010	Think tank "Eating city"	Fin du Grenelle de l'Environnementt (20 % de bio dans les cantines)

2012	1) Déclaration des régions unies, déclaration de Medellin pour des Systèmes Alimentaires Territoriaux 2) Création de l'IUFN (International Urban Food Network)	
2013		Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire
2014	1 ^{er} symposium de la FAO sur l'agroécologie	Loa "Loi d'avenir" Association des régions de France, déclaration de Rennes "pour des systèmes alimentaires territorialisés"
2015	Pacte de Milan (exposition universelle) : villes engagées dans une alimentation durable, système alimentaire résilient et durable, réduction du gâchis, circuits courts	
2016		1er appel à projet PNA pour des PAT Boite à outils Localim et réseau RnPAT Loi contre le gaspillage alimentaire dans les GMS
2017		1) Etat généraux de l'alimentation 2) Loi NOTRE, compétence agriculture aux agglos
2018	2eme symposium de la FAO sur l'agroécologie	1) "Loi EGalim", poursuite de l'appel à projets du PNA sur les Projets Alimentaires Territoriaux - 2) Amendement Allain censuré par le conseil constitutionnel

Tableau 1 : événements nationaux et internationaux signalant la transition vers des systèmes alimentaires territorialisés orientés vers l'agriculture durable et l'agroécologie

Le début des années 2000 est marqué par l'évolution rapide de la demande de produits de qualité, caractérisée par l'idée de confiance : identifier le producteur devient une attente forte qui propulse le développement de la vente directe et des circuits courts. Deux publications remarquables^{1 2} synthétisent les contours de ces nouvelles initiatives et de leur nouvelle dimension publique en proposant une typologie distinguant vente directe et circuits courts puis ouvre la voie à d'autres termes et modalités : vente directe à la ferme, vente en magasins de produits fermiers, marchés de plein vent , paniers (dont les AMAP³, qui exploseront en nombre au cours de la période suivante), vente sur internet, à la tournée en camions, en restauration privée ou collective publique.

Vers 2000-2003, et en l'absence d'indicateurs statistiques nationaux permettant de suivre ces processus, les premières étapes de travail de l'observatoire des circuits courts en Bretagne conduit par la FRCIVAM Bretagne mettent en évidence une corrélation nette entre agriculture biologique et vente directe : il y a bien co-évolution entre changement de référentiel agricole et émergence d'un nouveau

¹ Maréchal, G (dir), 2008, *Les circuits courts alimentaires, bien manger dans les territoires*, Educagri

² Aubry, C., Chiffolleau, Y., 2009, Le développement des circuits courts et l'agriculture périurbaine : histoire, évolution en cours et questions actuelles, *Innovations agronomiques*, n°5 pp.53:67

³ Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

référentiel autour de la relocalisation des filières alimentaires d'aval et des pratiques de consommation.

La seconde période, 2008-2014, se caractérise par la reconnaissance publique de ces nouveaux modèles, tout en considérant d'abord (2008-2010) qu'ils restent confinés à une *niche*, autrement dit à une demande de consommation spécifique et limitée en volume. En 2009, le Ministère de l'Agriculture met pourtant en place le Plan Barnier (du nom du ministre de l'agriculture) qui stabilise la définition institutionnelle des circuits courts⁴ et offre quatre axes de travail : améliorer les connaissances sur les circuits courts et les diffuser ; adapter la formation des agriculteurs aux exigences des circuits courts ; favoriser l'installation d'agriculteurs en circuits courts ; mieux organiser les circuits courts. En 2010, le recensement général agricole (RGA) se dote de nouveaux indicateurs afin de saisir ce nouveau phénomène qui se révèle plus étendu que prévu⁵ : un producteur sur cinq vend une part de sa production en circuits courts, quoique avec de fortes variations géographiques :

« les types d'exploitations les plus engagées dans les formes de transition ne se rencontrent pas seulement dans les régions tournées de longue date vers des produits agricoles à plus forte valeur ajoutée (vins, produits laitiers sous AOP-AOC, productions sous labels [mais] aussi dans des espaces où le profil de la population résidente est socialement et économiquement le plus réceptif aux circuits courts, suggérant un effet de proximité géographique entre certaines agricultures en transition et populations résidentes aux profils plus aisés » (Bermond et al., 2019)

A l'échelle nationale, un indicateur intéressant est constitué à la même période par l'évolution du nombre d'AMAP. La première AMAP s'est créée en 2000, puis la progression du nombre de ces dispositifs a été exponentielle, avec 2000 AMAP recensées en 2015 soient 250 000 amapien.ne.s⁶.

Signal marquant de ces profondes évolutions dans les préoccupations publiques, la commission européenne finance le rapport «Short Food Supply Chains and Local Food Systems in the EU : A state of play of their socio-economic characteristics»⁷ (« Circuits courts alimentaires et Systèmes Alimentaires Locaux dans l'Union Européenne : un état des lieux de leurs caractéristiques socio-économiques ») qui procure en 2012 des données décisives à l'Union pour l'orientation future du second pilier « développement rural » de la nouvelle PAC (Politique agricole commune, programmation 2014-2020) dans le domaine de la relocalisation alimentaire.

2014 constitue également une année de bascule à l'échelle des politiques agricoles et alimentaires internationales et nationales. Cette année là se tient le 1^{er} symposium international de la FAO « sur l'agroécologie pour la sécurité alimentaire et la nutrition ». En France la Loi d'Avenir Agricole du 13 octobre 2014 portée par le Ministre de l'Agriculture Stéphane Le Fol marque une étape significative dans les évolutions du paysage agricole et alimentaire. La combinaison d'un modèle de commercialisation (plus local), d'un modèle productif (plus agroécologique) et d'un modèle de développement territorial (regroupant sur un mode participatif et collégial les acteurs d'un système

⁴ « Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire ».

⁵ Agreste primeur n°275, janvier 2012

⁶ Source MIRAMAP (Mouvement Inter-Régional des AMAP), site web miramap.org consulté le 6 juillet 2019

⁷ Rapport final du projet (2013, 128 pages) : <http://ftp.jrc.es/EURdoc/JRC80420.pdf>

alimentaire relocalisé) donne à voir les principaux axes du nouveau référentiel sectoriel en émergence (selon la définition du référentiel sectoriel proposé par Muller (2000) (2010) et Fouilleux (2000)).

En 2015, le Ministère de l'Agriculture soutient la création d'un réseau mixte technologique, rassemblant acteurs de terrain et recherche, sur les « chaînes alimentaires courtes de proximité », dit RMT alimentation locale. La même année, le Pacte de Milan⁸, signé par une centaine de grandes villes du monde lors de l'exposition universelle, fédère ces métropoles mobilisées autour d'une alimentation plus durable de leur propre territoire.

Après le rejet par le Sénat en 2016 d'une "loi d'ancrage territorial de l'alimentation", l'état promulgue en 2018 la « loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable » (02/10/18) dite loi Egalim, en recul certain sur la territorialisation par rapport à la précédente proposition de loi, comme l'indiquent clairement les titres.

Frises chronologiques de la transition agricole et alimentaire dans les agglomérations étudiées

Les quatre frises chronologiques présentées dans cette section sont composées autour de deux catégories d'informations présentées en lignes. La partie supérieure de la frise présente les six registres d'action identifiés dans les initiatives décrites : secteur alimentaire privé (agroalimentaire, restaurateurs privés, gastronomie), restauration collective, social par l'alimentation (aide alimentaire, action sociale autour de l'alimentation), agriculture urbaine, circuits courts, actions agricoles foncières et environnementales. La partie inférieure de la frise présente les catégories d'acteurs mobilisés dans ces initiatives :

Rennes

Les acteurs rennais (figure 1) situent l'amorce des réflexions sur l'agriculture et l'alimentation locale en 1983 à la signature du SDAU (schéma directeur d'aménagement urbain) qui privilégie la densification urbaine pour préserver les terres agricoles de la ceinture verte des communes de l'agglomération. Formalisé sous le nom de « **ville archipel** », ce modèle d'urbanisme unique en France a sculpté la trajectoire des niches autour de l'alimentation.

Les premières niches d'innovations tournent autour de la **vente directe dès les années 80** : luttes citoyennes et paysannes pour maintenir le marché de Lices (plus ancien marché de France et un des plus étendus au centre d'une grande ville) face à un projet de construction de parking, création de la première biocoop (une des fondatrices du réseau) par un noyau de consommateurs et de producteurs militants en 1986, création du premier magasin de producteurs (1992, bientôt suivi par deux autres en 1998, cette fois financés par la communauté d'agglomération),. Le tandem paysans – consommateur engagés porte les niches d'innovations à Rennes, avec une implication pionnière de la collectivité dans les questions agricoles et alimentaires. Cette dynamique débouche sur la création de Manger Bio 35

⁸ <http://www.milanurbanfoodpolicypact.org/>

en 2000, première plateforme française d'organisation de l'approvisionnement de la restauration collective à partir des produits bio du territoire.

La situation se tend durant la période 2000-2004 lors de l'élaboration de la charte de Pays (effet de la Loi Voynet 1999) : **deux modèles agricoles** portés par deux réseaux s'affrontent : celui de la niche tourné vers l'agriculture durable et locale avec des arguments environnementaux et sociaux, et celui de l'agriculture conventionnelle et du modèle agricole local dominant, porté par la profession agricole (FDSEA, JA) et la chambre d'agriculture (exploitations familiales laitières intensives) avec des arguments économiques (emplois), culturels et patrimoniaux (préservation du paysage bocager). Les élus obtiennent un consensus autour de l'enjeu de protection des terres agricoles locales : c'est désormais le dénominateur commun qui a présidé à la rédaction du SCOTT (2005) et au Programme Local pour l'Agriculture (2008). La niche sort cependant renforcée de cette étape, et gagne en reconnaissance et en visibilité avec la création du pôle INPACT⁹ en 2005 : deux instances (INPACT, chambre d'agriculture) portent désormais les services de conseils et de formation, en particulier aux futurs et jeunes installés en agriculture. Le premier dispositif de paniers se crée en 2005 autour d'un collectif de chercheurs qui joueront progressivement un rôle significatif dans la formalisation de l'analyse et d'activation du processus de transition alimentaire à Rennes. Sept projets de recherche y contribueront entre 2004 et 2019 en partenariat étroit avec la FRCIVAM Bretagne d'une part (porteuse du RMT Alimentation locale entre 2015 et 2019 avec l'INRA), avec les collectivités locales d'autre part.

La signature du PLA en 2008, étape principale de l'ancrage des niches, marque un virage dans la transition qui désormais fédère un réseau d'acteurs structuré, coordonné et ayant dépassé l'essentiel de ses conflits : le pays, la métropole, la SAFER, la chambre d'agriculture, rejoint en 2010 par les quatre communautés de communes, forment la commission PLA qui persiste depuis, avec le projet de développer l'approvisionnement local, notamment des cantines, pour valoriser le territoire via l'information sur l'offre locale. C'est une initiative unique en France qui témoigne d'une volonté politique de se rapprocher des questions agricoles et alimentaires. Avec le département d'Ille et Vilaine et la SAFER, Rennes-métropole met en place en 2008 plusieurs opérations de portages fonciers totalisant 172 hectares visant à mettre à disposition des terres pour l'installation de projets agricoles innovants en lien étroit avec le territoire, et commercialisant le plus souvent en circuits courts. Les terres agricoles municipales font également l'objet d'appels à projets agricoles actuellement.

⁹ Initiatives pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale. Le pôle INPACT rassemble à l'échelle nationale des organisations de développement agricole qui soutiennent le développement de formes d'agricultures durables, ouvertes sur la société et intégrées au territoire. Les réseaux Accueil Paysan, Terre de Liens, CIVAM et réseau agriculture durable sont regroupés dans un même lieu

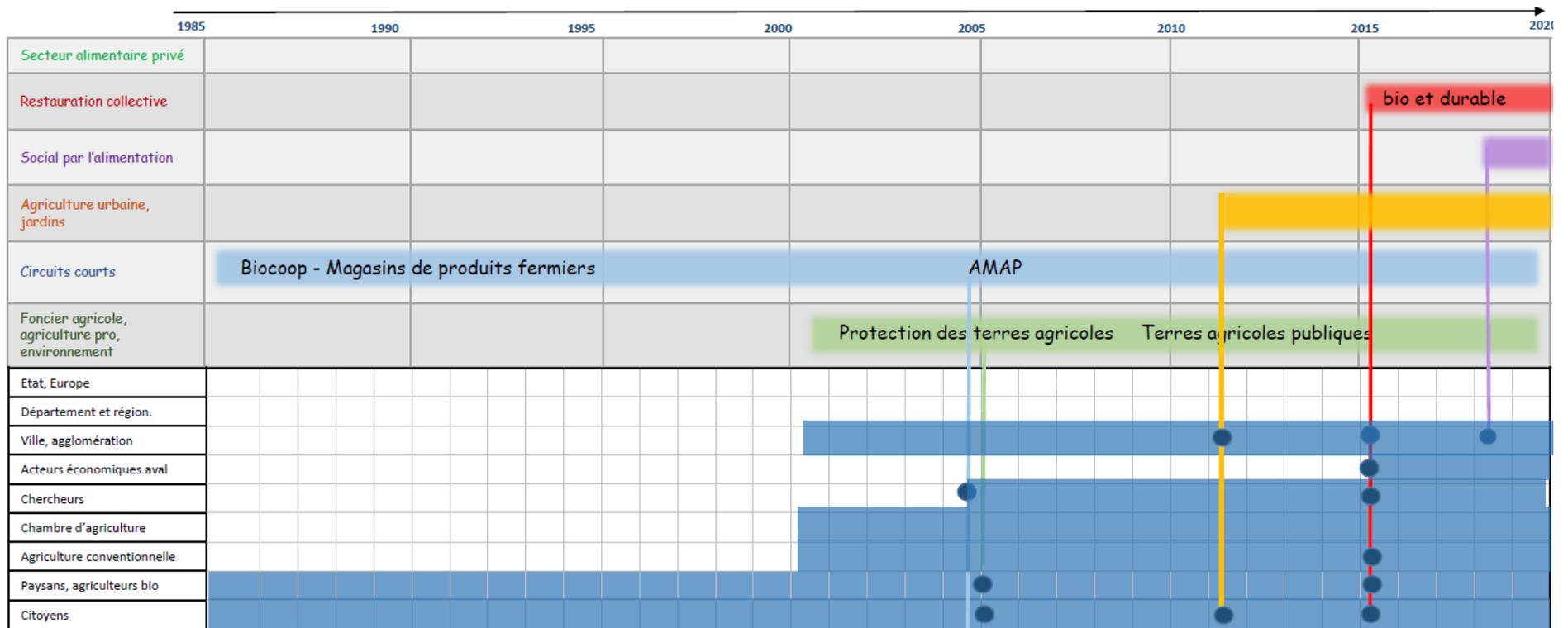


Figure 1 : frise chronologique de la gouvernance alimentaire à Rennes

Les ouvertures dans le paysage socio-technique entre 2014 et 2018 offrent l'occasion d'une accélération de cette transition. La ville de Rennes signe son Plan Alimentaire Durable (PAD) en 2015, qui fixe un objectif de 40% de produits durables (locaux et avec des exigences environnementales fortes, notamment : ne contenant pas d'OGM, d'antibiotiques systématiques, d'huile de palme ou d'insecticides « tueurs d'abeilles ») dont 20% de produits bio pour 2020 dans sa cuisine centrale qui fournit 12 000 repas par jour aux écoles, EHPAD, et crèches de la ville. Le contexte régional évolue : en 2017 émerge Breizh Alim, initiative qui fédère les chambres d'agriculture de Bretagne pour des "achats publics territoriaux". Le PAT de Rennes Métropole est lui élaboré en 2018-2019. A Rennes se déroule aussi une expérience inédite : l'implication de la Collectivité des Eaux du Bassin Rennais (CEBR), chargée d'assurer l'approvisionnement en eau de la ville de Rennes. Par la création de la marque « Eau en Saveur », la CEBR veut permettre à des producteurs locaux de vendre leurs produits à un prix juste à la restauration collective sous réserve de respect d'un cahier des charges de pratiques respectueuses de la qualité de l'eau.

Caen

Interbio Normandie est engagée dans le développement de la bio en restauration collective depuis 2001. Les grandes cultures céréalières de la plaine de Caen sont organisées autour de filières de commercialisations qui entretiennent peu de liens avec la ville. L'agglomération se caractérise également par un fort étalement urbain qui a justifié la mise à l'agenda politique de la protection des terres péri-urbaines, notamment dans la charte des territoires ruraux et péri-urbains de Caen-la-Mer (communauté urbaine) signée en 2007 avec la chambre d'agriculture. Cette charte a fourni le cadre d'un premier partenariat avec la chambre d'agriculture, sans toutefois mentionner le thème de l'alimentation en complément de l'agriculture.

En 2008, suite au projet ANATOLE porté par l'AC3A (Association des Chambres d'Agriculture de l'Arc Atlantique), la ville de Caen met en place, en lien avec Interbio Normandie, plusieurs lots bio dans ses approvisionnements pour la restauration collective : pomme de terre, échalote, oignon. L'initiative s'arrêtera en 2015, à la suite d'un changement de responsable politique, de livraisons non honorées et d'un surcoût jugé trop important

En 2012 la chambre d'agriculture du calvados crée un poste « Développement local » et plusieurs postes depuis qui comptent le développement de l'alimentation locale dans leurs missions.

L'évènement qui semble avoir amorcé la fédération de plusieurs acteurs autour de la question alimentaire semble être le début du projet de recherche FRUGAL, en 2015, même si de manière plus ponctuelle et par ricochet, l'accueil des Jeux Equestres Mondiaux avait été l'occasion d'une première prise de conscience de la transversalité de ce cet enjeu (Guillemin et Marie, 2017 : 51). Pour pouvoir être étudiée par les chercheurs au sein de FRUGAL, la ville devait mobiliser trois catégories d'acteurs : un représentant politique, un représentant de la chambre, et un chercheur (la recherche-action FRUGAL est co-portée par des chercheurs et des acteurs, l'acteur référent est le réseau Terres en Ville¹⁰, qui repose dans chaque agglomération sur un binôme chambre d'agriculture – conseil d'agglomération) . Les représentants politiques n'étaient alors pas intéressés par cette question et

¹⁰ Qui fédère 26 agglomération françaises autour de la thématique de l'agriculture urbaine et péri-urbaine

n'ont pas souhaité prendre part au projet : l'AUCAME (Agence d'Urbanisme Caen Normandie Métropole), motivée par ce sujet, s'est en revanche impliquée.

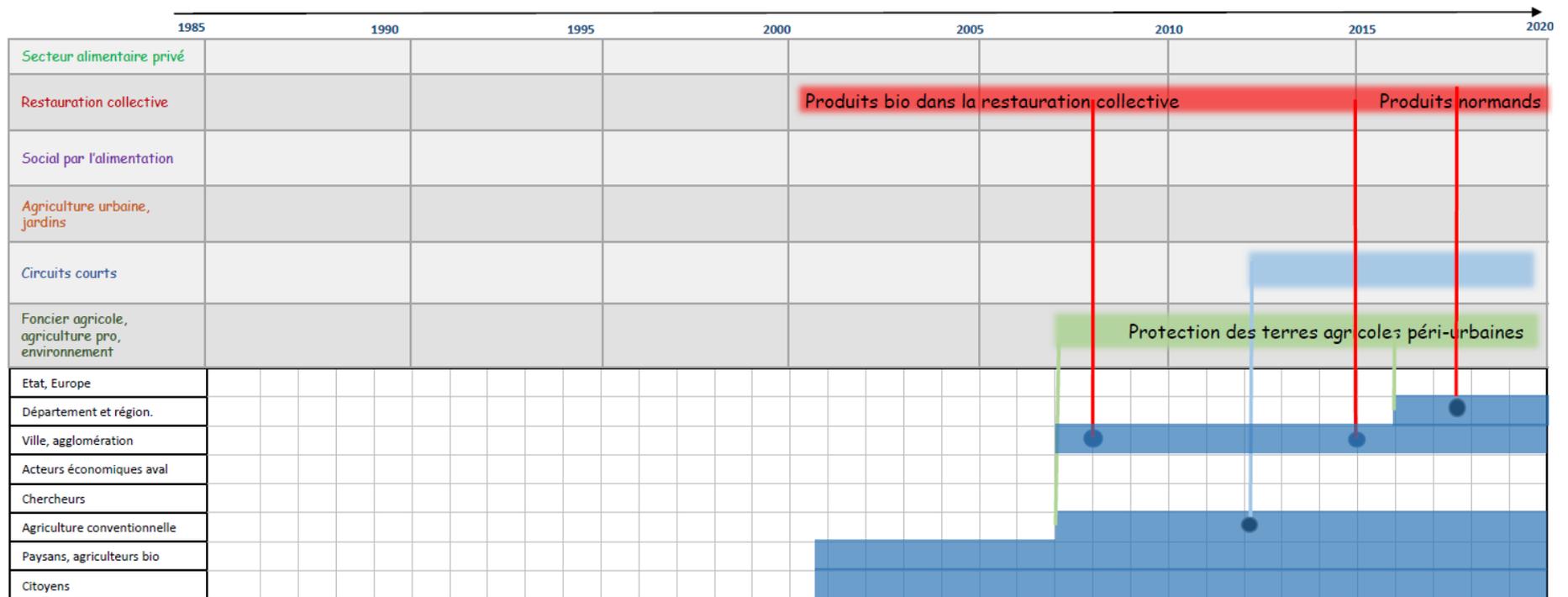


Figure 2 : Frise chronologique de la transition agricole et alimentaire à Caen

En 2017 l'écriture d'un PAT et la signature d'une convention cadre de stratégie partagée sur l'agriculture entre le pôle métropolitain et la chambre d'agriculture du Calvados constitue une étape importante. Cette convention fixe notamment des priorités en matière d'alimentation et rend la chambre d'agriculture partie prenante au SCOT, alors qu'elle ne fournissait qu'un avis consultatif auparavant. Le PAT n'a pas été retenu par le ministère de l'agriculture mais, pour un budget inférieur, par la région.

Le département du Calvados a adhéré à la plateforme Agrilocal¹¹ qui met en lien producteurs et passeurs de commande de la restauration collective. Au niveau régional, la région Normandie a ouvert en 2017 un programme intitulé « Je Mange Normand dans mon Lycée », qui fixe un objectif de 80% de produits normands d'ici 2022 dans les cantines des lycées normands et qui prévoit un large panel d'actions, parmi lesquelles: rencontres d'affaires, visites d'exploitations, formation des cuisiniers ou aide à la transformation à la ferme (Région Normandie, 2017). L'IRQUA-Normandie (Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire) a créé la marque Gourmandie en 2003, qui assure l'origine, la saveur et la qualité des produits. Elle compte aujourd'hui 300 produits agréés vendus notamment à la RC.

Aujourd'hui deux polarités s'observent à Caen autour des questions alimentaires : un pôle autour de l'agriculture biologique, ancien et qui reste important et fédère certains acteurs agricoles ; et un pôle autour de l'identité territoriale et culturelle des produits normands, qui fédère les acteurs publics du développement local et la chambre d'agriculture. Cette bi-polarisation incarne, de par la division des acteurs, « la faiblesse du projet-processus agri-alimentaire caennais » (Guillemin et Marie, 2017), en même temps qu'elle ne doit pas masquer l'effritement du pôle d'acteurs publics depuis la labellisation du PAT actée par le Ministère en 2018 (mise à l'écart de l'Agence d'urbanisme et de la Chambre d'agriculture par le Pôle Métropolitain). Toutefois, la coopération Ville-Département, qui a débouché sur la pérennisation de la dernière exploitation maraîchère caennaise, ainsi que la signature d'une convention entre Département du Calvados et Chambre d'Agriculture en juillet 2019 laissent espérer des progrès.

Angers

C'est avec le domaine de la restauration collective que s'ouvre notre récit angevin. Nos enquêtes invitent à amorcer celui-ci en 1981 avec la création de l'EPARC, qui deviendra un acteur structurant des dynamiques que nous décrivons par la suite : EPIC de 220 salariés, qui travaille aujourd'hui en partenariat avec Sodexo, l'EPARC fournit 13 000 repas/jour pour la ville d'Angers et 13 communes de l'agglomération

La thématique de la restauration reste structurante pour la transition alimentaire dans les années qui suivent, avec cette fois l'émergence d'initiatives autour de la solidarité alimentaire. En 1987 est créé le Resto Troc, seul chantier d'insertion dans le domaine de la restauration dans le Maine et Loire. C'est aussi un restaurant solidaire et d'éducation à l'alimentation. Ce lien entre alimentation et solidarité se poursuit, cette fois en intégrant la dimension productive avec la création du premier Jardin de Cocagne en 1989 à Angers, structure d'insertion via une exploitation maraîchère.

¹¹ Agrilocal est une plateforme virtuelle de mise en relation des producteurs locaux et des acheteurs publics, elle a été mise en place dans une trentaine de département en France (Portas, 2016)

La structuration d'une offre alimentaire alternative impliquant les producteurs locaux, dont bio, s'intensifie significativement autour de 1990. Le « Rayon vert », premier magasin d'alimentation bio angevin ouvre en 1989, ainsi que la première coopérative adhérente du réseau biocoop, une des pionnières en France (la CABA, Coopérative Agricole Biologique d'Angers). L'ouverture de la ferme Angevine, point de vente collectif à la ferme puis magasin collectif réunissant 22 producteurs locaux en vente directe, date elle de 1992. En 1995, un autre point de vente collectif s'installe en périphérie d'Angers et assure 2 fois par semaine la vente en direct des produits d'une trentaine de producteurs du Maine et Loire regroupés au sein du GIE « Les Fermes Baugeoises ».

Dans la foulée, l'offre alimentaire conventionnelle met progressivement en avant le caractère local des produits, en particulier à partir des vins, produit fortement identifié à son lieu de production et capable d'entraîner avec lui une dynamique de « paniers de biens » beaucoup plus large. En 1993 a lieu le premier salon des vins et de la gastronomie organisé à Angers

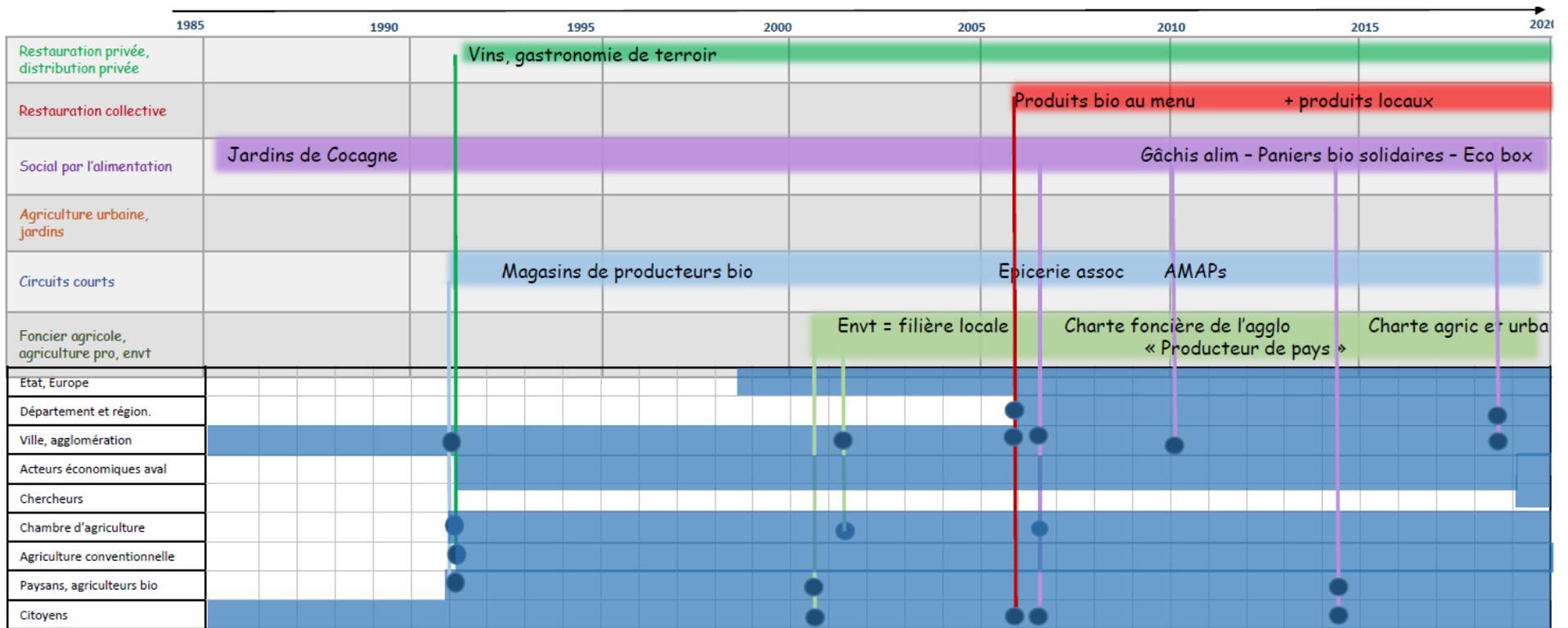


Figure 3 : frise chronologique de la transition alimentaire à Angers

A partir des années 2000, le tissage de ces différents foyers de transition s'intensifie, ainsi que leurs rythmes respectifs de progression. Initiatives portées par les producteurs, l'épicerie associative Terre et Terroirs (entreprise sociale et solidaire) propose des produits alimentaires frais vendus directement par des agriculteurs d'Anjou ainsi que d'autres produits non alimentaires issus du commerce équitable (les partenaires sont notamment la chambre d'agriculture 49, les villes d'Angers et des Ponts-de-Cé, la Région Pays de la Loire...). Deux nouvelles AMAP se mettent en place. Le lien entre modes de production alternatifs (l'agriculture bio surtout, domaine structurant de la transition pour la région angevine) se structure progressivement autour de l'EPARC : en 2006 l'EPARC introduit les produits bio dans ses menus au rythme d'un nouvel ingrédient par an. Le lien avec l'agriculture locale se confirme progressivement : ainsi en 2013, l'EPARC proposait 10% de ses aliments issus de l'agriculture biologique, dont 42% provenant du département du Maine et Loire et 20% des Pays de la Loire. Le mot d'ordre prioritaire est désormais l'approvisionnement local. L'essor des AMAP angevines se poursuit entre 2009 et 2011, avec l'émergence de 8 AMAP à cette période.

Autre foyer, la thématique de la protection des terres agricoles péri-urbaines¹² émerge à Angers en 2001. Cette année, est créée l'association Les éleveurs des Basses Vallées Angevines pour le maintien de l'élevage et la préservation des zones sensibles de ce territoire des basses vallées angevines (zone Natura 2000). L'argumentaire initial de la démarche est environnemental, autour de la préservation des oiseaux en partenariat avec la LPO. Le lien avec les filières alimentaires locales est rapidement établi grâce à la création de la marque "l'Éleveur et l'Oiseau" commercialisée en 2004 dans des GMS angevines et avec l'EPARC. Toujours dans le domaine de la préservation des terres agricoles, et dans le cadre des processus de planification urbaine, la Chambre d'Agriculture a contribué en 2002 à la préparation du projet d'agglomération en participant au Conseil de développement de l'agglomération et du Pays. L'intérêt des acteurs de l'agriculture dite conventionnelle pour ce lien agriculture et territoire constitue un moment de bascule significatif dans les dynamiques de transition que nous voulons explorer. Date charnière, en 2006, la Chambre d'Agriculture réalise un diagnostic agricole pour Angers Loire Métropole qui débouche sur l'élaboration de la charte foncière de l'agglomération. Elle propose notamment de « contribuer aux conditions de développement des filières végétales spécialisées dans le département de Maine et Loire (hors viticulture) par la mise en place d'une politique foncière adaptée ». En 2009 Angers Loire Métropole et la Chambre d'Agriculture signent une convention opérationnelle de partenariat dont l'objectif est notamment de limiter l'emprise de l'urbanisation pour permettre le développement économique de l'agriculture. En 2010, l'identifiant « producteurs de pays » (partenariat Chambre d'agriculture et département du Maine et Loire), introduit sur les marchés de l'agglomération d'Angers, vient renforcer ces dynamiques localistes ouvertes à toutes les formes d'agriculture du territoire. A partir de 2013, le site internet www.approximite.fr, animé par la chambre d'agriculture, le conseil général et l'association des maires du Maine et Loire cherche à faciliter et promouvoir l'introduction de produits locaux de qualité dans la restauration collective. 2015 voit la mise en place d'un drive de produits fermiers par la chambre d'agriculture, et l'évènement Food'Angers consacré aux vignobles et à la gastronomie du territoire par la ville d'Angers et Angers Loire Métropole. En 2016 la charte agriculture et urbanisme Maine-et-Loire maintient l'objectif de protection des espaces agricoles dans les documents d'urbanisme.

¹² Qui a constitué un marche-pied important dans la construction des argumentaires en faveur de l'agriculture locale dans plusieurs villes que nous étudions

Le domaine de la solidarité alimentaire territoriale trouve une nouvelle dynamique à partir des années 2010, vingt ans après l'amorce des jardins de Cocagne qui s'étaient montrés pionniers dans ce domaine. En 2009 se lance une campagne de sensibilisation au gaspillage alimentaire à l'initiative de l'agglomération. En 2011 « Les Filets Solidaires » (CCAS d'Angers et Jardin de Cocagne) voient le jour, une initiative lancée suite à un appel d'offre de la DRAAF pour le tri et la valorisation des déchets et qui propose aujourd'hui 600 paniers hebdomadaires. Cette dynamique se poursuit activement avec, en 2012 le lancement des paniers bio solidaires par Bio Loire Océan sur la ville d'Angers. Les paniers proviennent de la vallée de la Loire (44 et 49), en partenariat avec les Jardin de Cocagne de St Macaire et l'association ASPIRE. La structuration de ces initiatives se renforce en 2014 grâce à la création d'un comité stratégique d'acteurs de l'aide alimentaire. Piloté par le CCAS, il réunit 5 associations d'aide alimentaire, et se donne pour vocation l'animation et la concertation pour une alimentation solidaire. La participation des acteurs d'aval à ces dynamiques solidaires et de lutte contre le gâchis alimentaire s'intensifie en 2016 : Angers Loire Métropole met en place des Eco Box (initiative soutenue par le MIN d'Angers-Vivry et Promocash), et des « doggy bag » proposés par 11 restaurants volontaires pour limiter les pertes alimentaires. L'application *Too Good To Go* présente dans 6 pays et luttant contre le gaspillage alimentaire s'installe à Angers. Une seconde Disco-soupe a lieu aux Ponts-de-Cé.

L'enrôlement plus significatif des maillons aval de la filière dans la structuration de ces dynamiques agricoles et alimentaires territoriales est relativement récent. En 2016, le Plan stratégique régional 2017-2020 pour l'agriculture et l'agroalimentaire annonce que désormais « la Région accentuera le manger local et confirme l'objectif de « 100% français, 50% régional et 20% Bio ou sous signe de qualité pour [les] lycées et [les] CFA au 31 décembre 2017 ». Des ponts entre les principales thématiques précédentes, et leur intégration dans des documents programmatiques s'organisent progressivement. Ainsi, le projet de territoire 2016-2030 d'Angers-Loire-Métropole aborde tout à la fois les thématiques de la pression foncière, de l'alimentation, du développement et de la promotion de l'agriculture locale, l'objectif de préservation des terres agricoles restant structurant.

Du côté des fondateurs, l'EPARC est restructuré en 2019 et prend la forme de la société publique locale « papillote et compagnie », marqueur public de la transition en cours dans le domaine alimentaire national, et de sa traduction territoriale, pilotée par les pouvoirs publics locaux et tournée vers l'économie locale : « *La restauration collective publique était confiée par la Ville d'Angers à l'EPARC jusqu'en août 2019. Les élus angevins et plusieurs communes d'Angers Loire Métropole, notamment Saint Barthélemy d'Anjou, ont souhaité engager une rénovation en profondeur de cet outil public à la fois pour le pérenniser sur le territoire et pour l'adapter aux nouvelles attentes de la société civile vis-à-vis de l'alimentation [...] pour exercer la mission de restauration collective en direction de l'enfant de ces communes (crèches, écoles maternelles, élémentaires et accueils de loisirs) [...] Papillote et Compagnie est le témoin de la volonté politique de ces communes, de disposer d'un outil public de restauration collective ancré dans son territoire¹³ ».*

Poitiers

A Poitiers (figure 4), les problématiques sanitaires et sociales ont permis les premières de s'emparer des questions d'agriculture (agriculture urbaine, ...) et de relocalisation alimentaire à l'échelle du territoire. Après une décennie d'actions pionnières (niches) citoyennes et sociales autour d'initiatives

¹³ Source : <http://www.papillote-et-cie.fr> consulté en septembre 2019

liées d'épicerie solidaires et de jardins solidaires, les premiers ancrages s'expriment par la création en 1995 d'une délégation santé et par les différents dispositifs portés par la municipalité (contrat de ville, CUCS, politique de la ville). Les thèmes qui fédèrent ces collectifs sont l'équilibre et l'hygiène alimentaire (épicerie sociale) en particulier dans les quartiers connaissant des difficultés sanitaires et sociales, ainsi que l'autonomie alimentaire (jardins). Les collectivités soutiennent les premiers jardins de 1987 à 1997, puis après une période creuse de dix ans, ceux de l'intégralité des quartiers populaires. Le dispositif Uniterres de l'ANDES (approvisionnement local des épicerie solidaires à partir de produits livrés par des agriculteurs en difficulté) auquel ont participé quelques épicerie solidaires du territoire a aussi reçu le soutien de la Région. Elle a en effet autorisé la participation de quelques épicerie solidaires alors que leur appartenance au réseau de la Banque Alimentaire ne leur permettait pas, en principe, de bénéficier légalement du dispositif de l'ANDES. L'implication des acteurs des solidarités est à mettre en regard avec le taux élevé de pauvreté (22% en 2012) pour une ville moyenne.

L'entrée en scène des acteurs de l'agriculture sur la question de l'alimentation locale se fait en 2003 autour de la question foncière à la faveur d'un diagnostic des terres agricoles orchestré par la chambre d'agriculture, avec une volonté de développer l'agriculture péri-urbaine. Peu après se créent les 5 premières AMAP poitevines, suivant la création de la première AMAP française : ces initiatives sont fédérées autour du projet de circuits courts et de solidarité avec les paysans. L'ancrage de ces thématiques se confirme à partir des années 2010 avec le PLUi et le PADD, mais surtout avec l'agenda 21 qui intègre un axe « Produire et consommer autrement » qui a suscité l'intérêt de la société civile.

Les collectivités locales agissent également sur la relocalisation de l'alimentation en facilitant l'installation de producteurs, surtout de maraîchers, sur des terres leur appartenant. C'est le cas pour certains agriculteurs qui bénéficient depuis 2012 de la location de terres de la ville de Poitiers. Le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), dispositif émanant du paysage socio-technique, a fourni un autre moyen d'action sur le foncier pour la collectivité poitevine.

Au cours de la période la plus récente (post 2014), sous l'effet des changements de cadre au niveau national, les thématiques de restauration collective et de système alimentaire territorial ont émergé. Les premières expériences d'approvisionnement local des cantines des collègues, portées par le département, ont profité de la structuration de la plateforme d'approvisionnement Agrilocal 86 qui profite aujourd'hui à diverses formes de restauration collective à Poitiers. Un projet de PAT, non encore abouti, a émergé en 2017

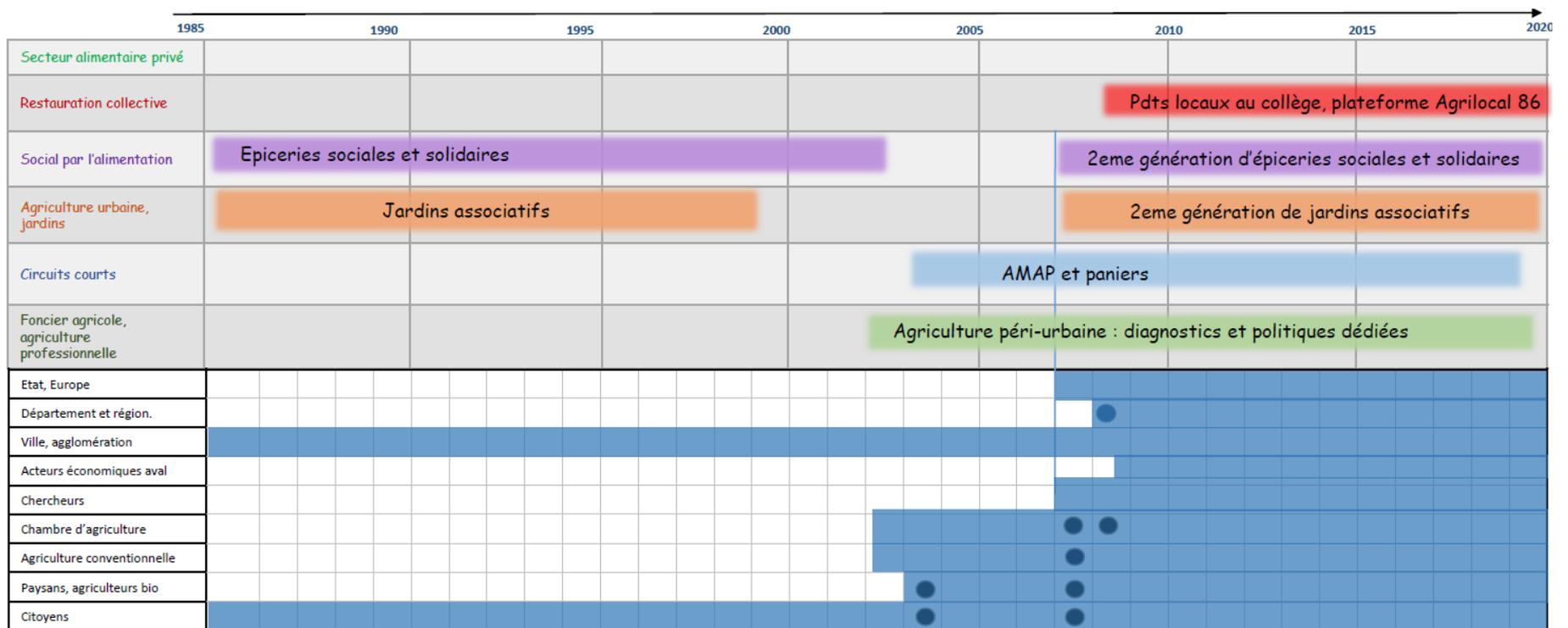


Figure 4 : frise chronologique de la transition agricole et alimentaire à Poitiers

Discussion

De manière inductive à partir de nos observations de terrain, nous avons progressivement identifié six domaines dans lesquels s'expriment l'émergence et l'ancrage des niches du domaine alimentaire dans le régime socio-technique des villes que nous avons étudiées : les décisions et actions autour du foncier agricole, les circuits courts producteur-consommateur, l'agriculture urbaine et les jardins (privés, publics, collectifs, partagés...), l'action sociale auprès des publics moins nantis, la restauration collective, le secteur alimentaire privé (acteurs intermédiaires des chaînes agro-alimentaires, restauration privée).

9 catégories d'acteurs ont été distinguées dans cette analyse : les organisations citoyennes, les agriculteurs alternatifs et bio, les agriculteurs conventionnels (ces deux catégories se révélant nettement plus polarisées dans les phases précoces de la transition que par la suite), les chambres d'agriculture, les chercheurs, les acteurs économiques d'aval, la ville et l'agglomération, les conseils départementaux et régionaux, l'Etat et l'Europe.

Une première comparaison des dynamiques des quatre villes procure plusieurs observations.

Au registre des points communs, les initiatives pionnières de la transition reposent sur des binômes d'acteurs dont, dans les quatre villes, des organisations citoyennes : les niches d'innovations sont venues du terrain, et plus précisément des citoyens. Elles ont partout nettement précédé les deux jalons nationaux qu'ont constitué les lois d'orientation agricoles de 2009 et 2014. Puis, dans toutes les villes également, on observe des départs d'autres foyers de transition, autour d'autres thématiques et d'autres réseaux : ces seconds foyers plus tardifs mobilisent tous les chambre d'agriculture et le secteur professionnel de l'agriculture dite conventionnelle, dans des partenariats avec d'autres acteurs qui varient eux d'une ville à l'autre. L'émergence de ces foyers secondaires précède également, dans toutes les villes, les deux lois d'orientations agricoles de 2009 et 2014 qui constituent des marqueurs d'une bascule de référentiel de politique publique sectorielle à l'échelle nationale. Enfin, dans toutes les villes, un entrecroisement de ces thématiques et de ces réseaux s'observe progressivement, les initiatives devenant peu à peu plus complexes, les thématiques moins étanches les unes aux autres, les réseaux plus étendus et mobilisant progressivement presque la totalité des catégories d'acteurs dans des programmes territoriaux fédérateurs. Les collectivités locales, en particulier la communauté d'agglomération jouent significativement un rôle de pivot dans ces dynamiques fédératrices, même si notre protocole d'enquête (où l'échantillonnage en boule de neige a été composé à partir de contacts pris à la communauté d'agglomération en général) a pu introduire un biais à cet égard dans la hiérarchisation des degrés d'importance accordés à chaque catégorie d'acteurs dans le récit proposé. La période de montée en complexité des thématiques et des réseaux varie d'une ville à l'autre, quoique la période 2005-2008 montre partout une densification des réseaux. Curieusement, cette période correspond plutôt à une phase de calme dans l'évolution des dynamiques nationales de la transition alimentaire. Sans attendre, on peut souligner que ces observations expliquent le succès fulgurant du dispositif des PAT (projets alimentaires territoriaux), qui est venu cueillir un fruit déjà passablement mûr à l'échelle des territoires urbains.

Au registre des différences, il est surprenant d'observer la grande variété des thématiques investies par les niches pionnières des origines, puis d'ailleurs par les foyers secondaires. Si, pour ces derniers, la question de la protection des terres agricoles périurbaines a manifestement imposé le rapprochement (par choix ou nécessité) des collectivités locales et de la profession agricole, dont les

chambres d'agriculture, l'enquête ne permet pas d'identifier des thèmes nettement pionniers puis des thèmes qui leur auraient succédé : au contraire, la variété prime d'un territoire à l'autre. L'observation est intéressante et invite à souligner que ces thématiques sont expliquées par l'histoire sociale longue de chaque ville, où les organisations citoyennes ont déployé des dynamiques singulières, où le tissage entre le monde agricole et la ville-centre s'est organisé en fonction des spécificités géo-économiques, historiques et sociales du territoire.

Ces observations invitent à quelques éléments de généralisation. La complexification des réseaux progressivement observée signale la nécessité, à l'échelle territoriale, d'animer des « dispositifs » devenus complexes autour du lien entre agriculture et alimentation du territoire : selon Edurado Chia citant Foucault, le dispositif est « un ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques... du dit aussi bien que du non-dit. [...] Le dispositif lui-même, c'est le réseau tissé entre tous ces éléments» (Rey-Valette *et al.*, 2010). Les dynamiques fines de composition progressive puis de régulation de ces dispositifs mériteraient par conséquent d'être également détaillés et comparés, dans le même objectif de dégager des régularités et des singularités. En particulier, en s'inspirant de la théorie de l'acteur-réseau, il serait intéressant de comparer d'une ville à l'autre les processus d'enrôlement des acteurs dans cette phase d'élargissement du réseau : autour de quelles thématiques, à l'occasion de quelles situations et avec quelle position des acteurs respectifs, grâce à quel ciment (valeurs, objectifs d'actions...). Des travaux existent dans certaines villes (Diaz, 2015) mais pourraient être systématisés. Nos observations signalent un rôle pivot des collectivités locales (municipalités, agglomération) lors de cette montée en complexité : encore faut-il en détailler le mode opératoire.

La référence à la Multi-Level Perspective invite à quelques réflexions complémentaires. Les données rassemblées ici montrent, en mobilisant les concepts de la MLP, une émergence puis une percée des niches d'innovation dans le régime socio-technique territorial. En revanche, le processus de transition se révèle plus complexe que le schéma proposé par le modèle. Certes, des niches pionnières sont identifiables. Mais elles sont progressivement suivies d'autres initiatives qui ne constituent ni des niches d'innovation fondées sur des « ruptures radicales », puisqu'elles sont portées plutôt par des acteurs du régime socio-technique dominant localement, ni une entrée en transition effective de ce régime ce qui, aux étapes concernées, constituerait une conclusion hâtive et par trop schématique. Ces dynamiques ne sont pas plus inspirées des niches pionnières elles-mêmes, puisqu'elles s'organisent autour d'autres thématiques et d'autres acteurs, autour de ces dispositifs récents que constituent les systèmes alimentaires territoriaux. La transition à laquelle nous assistons se présente comme un processus multi-foyers, composé d'une part de niches pionnières précoces, d'autre part d'initiatives plus institutionnelles et plus tardives.

Conclusion

Les frises chronologiques constituées dans les quatre villes étudiées montrent l'enracinement dans le temps long de ces processus de transition, qui se sont amorcés dès la fin des années 80. Cette transition se présente par paliers, d'abord autour de niches d'innovations composées de binômes d'acteurs pionniers, puis de niches secondaires autour d'autres thématiques et d'autres réseaux composés d'acteurs plus conventionnels. Les dynamiques de ces deux catégories de réseaux semblent d'abord

étanches, puis fédérées dans les étapes les plus récentes au sein de projets territoriaux orchestrés par les collectivités locales. L'émergence des initiatives innovantes à l'échelle locale, et même la fédération de ces réseaux dans des collectifs plus englobants ont précédé les injonctions nationales constituées par les lois de modernisation de 2009 et 2014 : on peut donc vraisemblablement conclure à des dynamiques bottom-up quant à l'origine de ces lois. En revanche, un effet de rétroaction de ces deux cadres nationaux s'observe, d'une part après 2009 dans la stabilisation du soutien au modèle des circuits courts par les collectivités locales, d'autre part par une traduction rapide dans les projets territoriaux de l'injonction nationale de la loi 2014 pour davantage de produits bios et locaux dans la restauration collective. Cependant, ces dynamiques de transition ne peuvent nullement se résumer à ces deux éléments.

Bibliographie

Akrich, M., Callon, M., & Latour, B. (2006). *Sociologie de la traduction*. Paris: Presses des Mines.

Bermond, M., Guillemin, P., & Maréchal, G. (2019). Quelle géographie des transitions agricoles en France ? Une approche exploratoire à partir de l'agriculture biologique et des circuits courts dans le recensement agricole 2010, *Cahiers Agricultures*, vol. 28, 13 p.

Bodiguel L., compte-rendu du séminaire "gouvernance" de Frugal du 27 juin 2017

Cormery, A., 2017, *La restauration collective, quel outil pour la gouvernance alimentaire des villes ? Chronologie de la gouvernance alimentaire à Caen, Lorient et Rennes et approche de cette gouvernance par une étude systémique de la restauration collective*, Mémoire de fin d'études d'ingénieur agronome, Agrocampus Ouest, Rennes

Darrot, C., & Durand, G. (2011). Référentiel central des circuits courts de proximité : Mise en évidence et statut pour l'action. Dans J. (. Traversac, *Circuits courts, contribution au développement régional* (p. 224 p.). Educagri.

Diaz, M. (2015). *Transition vers la durabilité de l'agriculture à l'échelle des territoires*. Agrocampus Ouest, Rennes: PhD thesis - Agrocampus Ouest, Dir. JE Beuret & Catherine Darrot.

El Bilali, H. (2018). Transition heuristic frameworks in research on agro-food. *Environment, Development and Sustainability*, <https://doi.org/10.1007/s10668-018-0290-0>.

Elzen, B., van Mierlo, B., & Leeuwis, F. (2012). Anchoring of innovations: assessing Dutch efforts to harvest energy from glasshouses. *Environmental innovation and Societal Transitions* n°5, 1-18.

Fouilleux, E. (2000). Entre production et institutionnalisation des idées. La réforme de la politique Agricole Commune. *Revue française de sciences politiques*, vol 50 N°2, pp. 277 :306.

Geels, F., & Schott, J. (2007). Typology of socio-technical transition pathways. *Research policy* n°36, 399-417

- Goulet, F. (2010). Nature et ré-enchantement du monde. Dans B. (. Hervieu, *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole* (pp. 51-72). Presses de Sciences Po.
- Guillemin, P. & Marie, M. (2017). La dernière exploitation maraîchère de Caen à l'épreuve de zonages contradictoires, *Systèmes Alimentaires – Food Systems*, n° 2, pp. 243-253
- Licari, J., 2018, *Etat des lieux de la gouvernance alimentaire à Grand Poitiers*, mémoire de Master 1, Université de Poitiers
- Muller, P. (2000). L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique. *Revue française de science politique*, 50^e année, n°2, pp. 189-208.
- Muller, P. (2009). Le basculement du regard: La question de « l'entrepreneur rural ». *Etudes rurales*, 183(1), 101-112.
- Muller, P. (2010). Changements d'échelle de la politique agricole. Dans B. Hervieu, N. Meyer, P. Muller, F. Purseigle, & J. Rémy, *Les mondes agricoles en politique* (pp. 336-351). Presses de Science Po.
- Rey-Valette, H., Chia, E, Soulard, C, Mathe, S, & Michel, L. (2010). *INNOVATIONS ET GOUVERNANCE TERRITORIALE: UNE ANALYSE PAR LES DISPOSITIFS.ISDA 2010, Jun 2010, Montpellier.* Montpellier: ISDA. Récupéré sur hal-00520264
- Rol, M., 2017, Une approche de l'historique de la gouvernance alimentaire dans l'agglomération d'Angers, Etude des dispositifs participant de la gouvernance alimentaire, rapport de stage Master 1 du diplôme d'ingénieur agronome, Agrocampus Ouest, Rennes
- Spaarageren, G, Oosterveer, P, Loeber, A, 2012, *Sustainability transitions in food consumption, retail and production*, *Journal of Agricultural and Environmental Ethics* -